

Conférence du désarmement

17 août 2018
Français
Original : anglais

Note verbale datée du 3 août 2018, adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la République socialiste du Viet Nam auprès de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation mondiale du commerce et des autres organisations internationales à Genève, en sa qualité de Coordonnateur du Groupe des 21, transmettant le document de travail du Groupe des 21 sur les travaux de la Conférence

La Mission permanente de la République socialiste du Viet Nam auprès de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation mondiale du commerce et des autres organisations internationales à Genève a l'honneur de soumettre ci-après le document de travail du Groupe des 21 sur les travaux de la Conférence du désarmement.

Au nom du Groupe des 21, la Mission permanente du Viet Nam demande que ce document soit publié en tant que document officiel de la Conférence pour l'année 2018.

La Mission permanente de la République socialiste du Viet Nam auprès de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation mondiale du commerce et des autres organisations internationales à Genève saisit cette occasion pour renouveler au secrétariat de la Conférence du désarmement les assurances de sa très haute considération.



Travaux de la Conférence du désarmement

1. Le Groupe des 21 réaffirme la validité absolue de la diplomatie multilatérale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, et exprime sa détermination à promouvoir le multilatéralisme comme principe fondamental des négociations dans ce domaine.
2. Le Groupe rappelle que la Conférence, « *s'efforçant* de progresser dans les travaux de fond de la Conférence pour, ainsi, s'acquitter de son mandat conformément aux dispositions prises à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, a décidé de créer, en application de l'article 23 de son règlement intérieur, des organes subsidiaires sur les points 1 (un) à 4 (quatre) de son ordre du jour, et un organe subsidiaire sur les points 5 (cinq), 6 (six) et 7 (sept) de l'ordre du jour, qui pourrait également se pencher sur les questions nouvelles et autres questions ayant trait aux travaux de fond de la Conférence ».
3. Selon le paragraphe 2 de la décision CD/2119, « chaque organe subsidiaire sera présidé par un coordonnateur désigné par la Conférence, sous la direction du Président, selon une représentation géographique équitable ». Les organes subsidiaires se réuniront conformément au calendrier annexé à la décision CD/2126.
4. Dans sa décision CD/2119, la Conférence note également que les organes subsidiaires sont créés « sans préjuger non plus du Règlement intérieur de la Conférence du désarmement et des responsabilités dévolues au Président aux termes dudit Règlement, en particulier de son article 29 portant sur l'établissement du programme de travail de la Conférence ».
5. Le Groupe demande de nouveau aux membres de la Conférence du désarmement d'adopter et de mettre en œuvre de toute urgence un programme de travail complet et équilibré reposant sur son ordre du jour et portant, notamment, sur les questions de fond, conformément à son Règlement intérieur.
6. Le Groupe rappelle que conformément à l'article 29 du Règlement intérieur de la Conférence, « l'ordre du jour provisoire et le programme de travail sont établis par le Président de la Conférence avec l'assistance du Secrétaire général et soumis à la Conférence aux fins d'examen et d'adoption ».
7. À cet égard, le Groupe des 21 encourage tous les États membres à contribuer aux travaux des organes subsidiaires et à n'épargner aucun effort pour travailler de concert avec la présidence de la Conférence afin d'adopter un programme de travail à une date rapprochée.
8. Le Groupe souligne qu'il importe que tous les États membres de la Conférence du désarmement respectent scrupuleusement le Règlement intérieur ainsi que les décisions de la Conférence.
9. Le Groupe des 21 souligne en outre la nécessité de préserver un climat constructif au sein de la Conférence du désarmement.